

SOMMAIRE

	Pages
Résumé	2-3
Le point sur les démarches transversales.....	4
Point sur l'acte II de la décentralisation	5-6
Mission Qualité	7
La démarche e-administration	8
La démarche Satellites	9-10
Le point sur les Groupes de Projet.....	11
Groupe de Projet n° 1 "Territorialisation"	12-22
Groupe de Projet n° 2 "Handicap et Citoyenneté"	23-24
Groupe de Projet n° 3 "Patrimoine départemental"	25-26
Groupe de Projet n° 4 "Habitat et Solidarités Territoriales"	27-28
Groupe de Projet n° 5 " Système d'Informations Géographiques"	29
Groupe de Projet n° 6 "Sites Majeurs d'Accueil des Activités"	30-31
Groupe de Projet n° 7 " Coopération Transfrontalière"	32-33
Conclusion	34
Annexes	
Cartographie des Territoires de Vie et commentaire	

Service instructeur
Mission Prospective Territoriale

5^{ème} Commission - N° 2007/V - 5^e/19

Service consulté

**RAPPORT D'ETAPE SUR LA MISE EN OEUVRE
DU PROJET POUR LE HAUT-RHIN**

Résumé : Lors de sa séance du 16 juin 2006, la Commission Permanente a examiné le « Rapport d'étape sur l'avancement du Projet pour le Haut-Rhin » et, après en avoir délibéré, a pris acte de ces travaux et des propositions d'action. Elle a approuvé à la majorité de ses membres, les orientations et les objectifs et donné mandat au Président pour poursuivre les réflexions dans le cadre des objectifs prioritaires ainsi définis et pour préparer leur mise en œuvre.

Le présent rapport constitue un nouveau point d'étape majeur sur l'avancement de la mise en œuvre du Projet pour le Haut-Rhin. Face aux mutations économiques, sociales, culturelles, environnementales, aux dynamiques territoriales, les propositions d'actions que présente ce rapport visent à faire évoluer notre organisation, nos méthodes, nos politiques publiques, nos outils, pour y apporter les réponses les plus adaptées et préparer l'avenir.

Les trois axes de progrès qui donnent le sens et la cohérence de notre action sont ainsi :

- *Améliorer la qualité du service rendu aux usagers*
- *Poursuivre la rationalisation de l'organisation des services du Conseil Général - le meilleur service au meilleur coût*
- *Mieux vivre ensemble et mieux travailler avec les territoires.*

Ce rapport présente ainsi les principales actions engagées, programmées, envisagées, dans le cadre d'une stratégie d'ensemble qui leur donne leur efficacité et leur portée réelle.

Ces actions sont principalement le fruit d'approches transversales, et des travaux des Groupes de projet, qui progressent en cohérence et complémentarité avec l'ensemble des travaux de notre Assemblée et de son administration (Commissions, Projets de services...) :

- *4 approches transversales, véritables leviers d'évolution, que sont les démarches Décentralisation, Qualité, E-administration et le Diagnostic opérationnel de nos satellites ;*
- *7 Groupes de projet centrés sur des enjeux majeurs : la territorialisation de nos politiques et de nos services, le handicap et la citoyenneté, le patrimoine départemental, l'habitat et les solidarités territoriales, le système d'informations géographiques, une politique de sites majeurs d'accueil d'activités et la coopération transfrontalière.*

.../...

Etabli à l'issue de plus de deux années de réflexions et de travaux, qui ont animé et imprégné l'ensemble du Conseil Général, ce rapport appelle toute notre attention à plusieurs titres :

- il rappelle brièvement les enjeux, le sens, les objectifs majeurs et la cohérence d'ensemble de cette démarche ;*
- il nous informe sur les actions envisagées, projetées et déjà engagées, dont certaines sont des expérimentations ;*
- il nous interroge sur des directions d'actions proposées, sur des choix de modes d'interventions et d'améliorations de nos politiques et sur les cadres territoriaux d'animation et de cohérence de nos politiques ;*
- il interpelle surtout chacun d'entre nous quant au rôle majeur que nous sommes appelés à jouer dans la relation entre nos responsabilités départementales et notre action sur le terrain, en concertation avec les territoires.*

Il nous appartient de bâtir dans les Territoires de Vie la cohérence politique pour que naisse une gouvernance collégiale avec nos principaux partenaires élus, maires, Présidents d'EPCI..., et plus largement avec nos partenaires des territoires limitrophes et transfrontaliers.

Nous serons ainsi en mesure d'animer et de fédérer pour dégager des projets structurants partagés, qui pourront être contractualisés, avec les partenaires les mieux à même de les porter et les réaliser.

L'agrégation de toutes ces énergies sera le garant d'un mieux vivre ensemble, de la qualité de nos relations avec les territoires et de l'efficacité de nos politiques et des projets partagés.

Le point sur les démarches transversales

Point sur l'Acte II de la décentralisation

Aujourd'hui où en sommes nous sur les principaux transferts de compétences ?

Le transfert des missions accueil, entretien, hébergement et restauration dans les collèges

Les missions « accueil, entretien, hébergement et restauration » dans les collèges ont été transférées au Département au 1^{er} janvier 2005.

A partir du 1^{er} janvier 2006, le Conseil Général a eu en charge le remplacement des TOS, l'organisation des rentrées scolaires (mobilité du personnel, organisation des concours d'accès au cadre d'emplois des TOS, création des postes...) ainsi que la gestion des personnels TOS non titulaires, soit environ 80 personnes (15% des effectifs TOS). A partir de cette même date a été ouvert le droit d'option pour les agents titulaires qui ont eu à se positionner sur leur statut futur : intégrer la fonction publique territoriale ou rester fonctionnaire d'Etat en détachement.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, le Département du Haut-Rhin gère la carrière et la paie de plus de 415 TOS titulaires ; 95 % d'entre eux ont en effet exercé leur droit d'option dès la première année de son ouverture, un record en France ; parmi eux 89 % ont opté pour une intégration dans la fonction publique territoriale (368 personnes).

On peut souligner l'harmonisation des politiques proposées et des conditions d'accueil de ces personnels entre les deux Départements alsaciens et la Région.

Le transfert des routes nationales d'intérêt local (RNIL) et des services de la DDE en charge de la gestion et de l'entretien des routes départementales

Au 1^{er} janvier 2006, le Département s'est vu transférer 140,3 km de routes nationales d'intérêt local (RN83, RN415...).

Depuis le 1^{er} janvier 2007, les services de la DDE en charge de l'entretien et de l'exploitation de l'ensemble du réseau routier national (ainsi porté de 2.389 à 2.530 km de voirie) ont été transférés au Département. Ces mouvements s'intègrent dans un processus plus global de réorganisation des services de l'Etat.

En effet, les agents de la DDE ont été amenés, au courant de l'année 2006, à se pré-positionner sur les postes ouverts à la fois par le Département du Haut-Rhin (environ 230 postes), par la Direction Interrégionale des Routes pour le Grand-Est et par la Direction Départementale de l'Equipement, recentrée sur ses missions régaliennes (droit des sols, habitat et politique de la ville, gestion des risques, sécurité routière...).

Le Département a réorganisé sa Direction des Routes qui comporte désormais un siège renforcé, cinq unités routières et quinze centres routiers répartis sur l'ensemble du territoire haut-rhinois.

Les 220 agents de la DDE transférés au Département ont maintenant trois années pour exercer leur droit d'option.

Le transfert des aérodrômes civils

L'aérodrome de Mulhouse-Habsheim était concerné par un transfert à une collectivité territoriale. Le Département du Haut-Rhin et la Communauté de communes de l'Ile Napoléon ont décidé de créer un Syndicat Mixte qui s'est porté candidat au transfert de la propriété et de la gestion de l'aérodrome qui est effectif depuis le 1^{er} janvier 2007.

Les transferts de compétences dans le domaine social

Le Département a en charge depuis le 1^{er} janvier 2006 de nouvelles compétences dans le domaine social. Il s'agit notamment de la gestion du Fonds de Solidarité pour le Logement, des impayés d'énergie, d'eau et de téléphone, du Comité Départemental des personnes âgées (CODERPA) et du Fonds d'Aide aux Jeunes.

Suite à la mise en œuvre de l'Acte II de la Décentralisation, le Département du Haut-Rhin compte désormais près de 2400 agents. Le financement des transferts de personnels est assuré par une fraction de la Taxe sur les Conventions d'assurances. En 2007, c'est un montant de 16,3 M€ qui sera versé au Département à titre de compensation des transferts déjà effectifs.

Mission Qualité

A travers le Projet pour le Haut-Rhin, la démarche consiste à **rapprocher la collectivité de l'utilisateur en le plaçant au cœur de l'action départementale**.

En effet, la logique de la territorialisation permet de cibler encore mieux nos missions pour être plus performant au quotidien : améliorer l'accueil des usagers des services départementaux, renforcer les dispositifs d'information et d'orientation, assurer un service public en lien étroit avec les territoires et apporter une réponse adaptée aux besoins et aux attentes de nos concitoyens (proximité, accessibilité, accueil, disponibilité et efficacité).

Aussi, l'engagement du Président du Conseil Général de mettre en place une démarche de progrès au sein des services du Département s'est concrétisé en janvier 2007 par l'annonce du **projet de certification pour la fin de l'année 2007**, et la nomination d'un Conseiller Général « référent », Guy Daesslé, en qualité de Président du Comité de Pilotage.

Cette labellisation est attribuée par un organisme spécialisé à l'issue d'un audit de certification, qui statue sur notre volonté et notre capacité à rechercher de manière constante une amélioration continue de nos pratiques.

Une première **phase de diagnostic** réalisée fin 2006 a permis d'évaluer l'existant, de mettre en exergue certaines activités susceptibles de répondre aux exigences des référentiels de management de la qualité, et de mettre en place des groupes de travail thématiques tels que « accueil physique », « accueil téléphonique », « pilote de processus »,... afin de réfléchir aux axes d'amélioration souhaités.

Ainsi, cette démarche transversale vise à inscrire l'ensemble des services dans une logique **d'amélioration continue de la qualité du service rendu au public**.

Il s'agit donc d'un projet ambitieux, de longue haleine, qui s'attache à l'organisation et au management.

Les objectifs pour l'année 2007 sont clairement définis :

- d'une part, il s'agit de poursuivre la démarche engagée en matière d'amélioration de **l'accueil téléphonique et physique** sur la base du référentiel "AFAQ service confiance®".
- d'autre part, une optimisation des pratiques répondant aux exigences de la norme ISO 9001 est recherchée, sur trois activités retenues pour cette première phase :
 - la **gestion des subventions** aux communes et aux intercommunalités,
 - le traitement des demandes de cartes et d'abonnements, les aides aux familles pour le **transport scolaire** et la publication des horaires des lignes régulières du Haut-Rhin,
 - le **nettoyage dans les locaux** à usage administratif, technique, médico-social ou laboratoire (une certification ISO 14001 est également entreprise pour cette dernière).

Par ailleurs, cette orientation qui s'appuie sur la recherche de l'efficacité et de l'efficience des activités mises en oeuvre, requiert un certain nombre d'outils. A cette fin, un système documentaire et des **indicateurs de suivi** ont été élaborés, une **équipe d'auditeurs internes** a été constituée afin d'évaluer notre performance en continu, des **enquêtes de satisfaction** auprès du public ont été conduites, et des **plans d'actions correctives** établis.

Au fur et à mesure de l'évolution du processus, des **actions de communication externe** seront entreprises, afin de rendre compte de nos résultats.

Ensuite, d'autres activités entreront tour à tour dans le champ de ce projet. L'objectif à terme consiste à généraliser **la performance sur l'ensemble des missions et activités** de la collectivité territoriale.

La démarche e-administration

L'administration électronique, ou « e-administration », a franchi une nouvelle étape avec la mise en ligne le 15 septembre 2006 du volet transports, qui permet aux Haut-rhinois de consulter les horaires et les tarifs des lignes de transport interurbaines gérées par le Conseil Général.

Le 9 janvier 2007, à l'occasion du **lancement du nouveau site Web institutionnel**, le **volet Solidarité** est venu enrichir l'espace des services en ligne. Il offre aux Haut-rhinois la possibilité d'accéder à des formulaires en ligne et de consulter les informations relatives à la Solidarité. L'internaute a ainsi la possibilité de consulter la liste des établissements pour personnes âgées et d'affiner ses recherches jusqu'à disposer d'une fiche descriptive très détaillée (coordonnées de l'établissement, photos, type d'hébergement proposé, tarifs ...). Des cartes des points de présence des services sociaux avec leurs coordonnées sont disponibles, permettant ainsi au Haut-rhinois de contacter directement les services les plus proches de chez lui.

Concrétisant son engagement aux côtés de la Préfecture, le Conseil Général a inauguré le 16 mars 2007 son **dispositif de transmission dématérialisée pour le contrôle de légalité**, avec l'envoi des premiers rapports et délibérations.

Le **lancement de la plate-forme Infogeo68**, qui met à disposition des Haut-rhinois l'ensemble des données cartographiques du Conseil Général du Haut-Rhin, a ouvert une nouvelle ère des services interactifs en ligne. Infogeo68 constitue un outil de communication de l'action du Conseil Général et offre aux internautes des informations pratiques dans les domaines tels que l'eau, l'environnement, le tourisme, la solidarité... Enfin, en offrant un accès particulier aux partenaires, il permet la mutualisation des données géographiques.

Le **portail de la lecture publique**, qui regroupera les catalogues de bibliothèques et médiathèques haut-rhinoises permettra au public de rechercher et localiser des ouvrages sur quinze des principales bibliothèques/médiathèques du département d'ici la fin de l'année 2007, avant d'étendre le système à l'ensemble des bibliothèques du département.

Depuis le 2 juin 2006, les internautes bénéficient d'un **meilleur confort d'accès aux décisions votées** grâce à l'introduction de mots-clefs et d'un moteur de recherches amélioré. Le système, qui permet d'être informé des publications selon leurs centres d'intérêt, totalise une centaine d'abonnements. Le module décisions votées est le 3ème module interactif le plus consulté du site web du Conseil Général, derrière les offres d'emplois et les marchés publics.

A ce titre il convient de souligner qu'une moyenne de 600 personnes se connectent quotidiennement sur le nouveau site Web du Conseil Général. Sur ce volume d'internautes, on peut relever notamment que 27 % consultent le volet Solidarité et 34 % les autres modules e-administration mis en ligne.

Ces chiffres nous prouvent que ces nouveaux services en ligne ont trouvé pleinement leur place auprès du public.

L'administration départementale poursuit son effort de modernisation des services avec la **dématérialisation du circuit des rapports et délibérations**, qui sera mise en production au tout début de l'année 2008.

La démarche Satellites

Rappel des actions en 2006

2006 a vu plusieurs actions se concrétiser :

- l'analyse des liens entre le Conseil Général et ses principaux satellites a été menée à bien ;
- la réforme statutaire de l'ADAUHR, devenue Régie Départementale, est entrée en vigueur, et ses liens de travail avec le Conseil Général ont été approfondis et organisés ;
- la redéfinition des rôles des différentes agences alsaciennes de développement (CAHR, ADIRA) et la création de Alsace International ont été menées à leur terme.
- deux axes majeurs de travail pour la période 2007/2008, dans le prolongement des conclusions de « l'analyse des satellites », ont été définis :
 - renforcer la position du Conseil Général en tant que garant de l'équilibre de l'aménagement du territoire haut-rhinois : faire émerger une fonction d'aménageur / promoteur pour des opérations structurantes importantes ;
 - renforcer la lisibilité et l'efficacité de l'action départementale : moderniser et rendre plus efficaces les partenariats noués entre le Département et les acteurs majeurs oeuvrant dans le cadre des politiques départementales.

Le programme d'actions en 2007

Renforcer la position du Conseil Général en tant que garant de l'équilibre de l'aménagement du territoire

Dans ce cadre, 2 actions sont menées actuellement :

- Une analyse de l'activité des SEM départementales, oeuvrant dans le domaine de la construction, de la promotion, de l'aménagement et du logement : l'objectif est de parvenir à identifier les moyens à mettre en œuvre pour coordonner ces actions actuellement réparties entre plusieurs opérateurs.
- Une réflexion approfondie sur l'opportunité de créer un outil de maîtrise foncière dans notre département (particulièrement : création éventuelle d'un établissement public foncier).

Ce travail d'analyse doit permettre d'identifier, de manière très technique et précise, les actions à mettre en place afin d'atteindre cet objectif de renforcement de la position du Conseil Général en tant que garant de l'équilibre de l'aménagement du territoire.

Le calendrier prévoit de soumettre ces propositions d'actions à l'Assemblée, en octobre 2007, à l'occasion du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2008 ; après décision, ces actions seront concrétisées sur la période octobre 2007 / fin 2008.

Renforcer la lisibilité et l'efficacité de l'action départementale : moderniser les partenariats.

L'idée est de développer une véritable démarche de partenariat devant aboutir à des contrats d'objectifs d'un type nouveau. Il a été décidé de cibler 6 partenaires importants pour le Conseil Général : ADT, ADIL, CAUE, CDMC, APA 68, APSIS.

La démarche est la suivante :

- identifier et exprimer clairement la volonté départementale, en termes de périmètre d'action, d'objectifs à atteindre et de moyens que le Département souhaite allouer ;
- construire avec les partenaires un plan d'action concerté, dont les actions seront mesurables ;
- traduire cette concertation par des conventions adaptées, organiser le suivi des résultats, développer la notion de contrôle des résultats.

L'objectif est de parvenir à proposer ces conventions d'un nouveau type à l'occasion du vote du Budget Primitif 2008 : ce nouveau mode de relation entre le Département et les 6 partenaires sélectionnés pourra ainsi entrer en application dès janvier 2008.

Cette démarche sera ensuite élargie à d'autres partenaires importants.

Le point sur les Groupes de Projet

Groupe de Projet n° 1

"Territorialisation"

I - RAPPEL

1.1 Pourquoi une démarche "territorialisation" ?

Dans le cadre de l'Acte II de la Décentralisation et de sa volonté d'adapter en permanence son organisation et la qualité des services qu'il rend aux Haut-rhinois aux évolutions économiques, sociales et territoriales, le Conseil Général a décidé de renforcer et d'améliorer sa territorialisation. Celle-ci est en effet **au cœur de l'ensemble des politiques, structures et services du Conseil Général.**

Elle constitue un processus d'amélioration permanente :

- **de la qualité des services rendus** par le Conseil Général aux usagers, dans les différents territoires du Haut-Rhin (proximité, accessibilité, accueil, disponibilité, efficacité) ;
- **de l'optimisation des coûts**, de l'organisation et de l'efficacité des services qu'il offre (regroupement des services avec mutualisation et économies d'échelle, travail en réseau avec les différents partenaires directs du Conseil Général, associations...) ;
- **des relations partenariales avec les différents territoires**, leurs élus, les principaux acteurs : meilleure prise en compte des caractéristiques et besoins des territoires, concertation en amont pour des projets partagés, renforcement de la contractualisation coordonnée avec l'aide aux tiers, assistance et animation, réseau des intercommunalités ;
- **de l'identification et de la lisibilité du Conseil Général** dans ses différentes interventions et équipements, **de la valorisation du rôle du Conseiller Général** au cœur du territoire, comme force de proposition, fédérateur d'initiatives, animateur et porteur de projet... ;
- **aux échelles pertinentes**, parmi lesquelles les **Territoires de Vie** auront un rôle croissant à jouer (concertation entre élus pour des projets, échelle d'organisation cohérente des services, d'animation et de relais du Conseil Général, cadres d'expérimentation) ;
- **de l'organisation de notre administration et du développement de méthodes de travail interne** : transversalité, conduite de projet, cohérence globale et locale de l'action du Conseil Général.

1.2 Les grands principes de la territorialisation visée

Les Conseillers Généraux sont les moteurs premiers de la démarche, fixant les objectifs, s'organisant pour prendre des initiatives dans leurs territoires et appelés à jouer des rôles d'animateur, de fédérateur et de porteur des projets du Conseil Général dans leur territoire.

Ils ont ainsi défini, dans le cadre du Groupe de projet, **les principes suivants** :

- **pas de territorialisation massive et rigide**, appliquant un modèle identique à chaque territoire ;

- **adaptation à la diversité géographique** et aux différents types de territoires : ruraux, périurbains, urbains, Territoires de Vie (géoéconomiques et vécus) ; à leur organisation interne ;
- **dispositifs variés, souples**, valorisations d'opportunités, de réflexions et de projets en cours (décentralisation, regroupements immobiliers de services délocalisés, initiatives locales...) ;
- **territorialisation évolutive**, tirant partie des expérimentations, des Projets de services, des schémas, et s'inscrivant dans le temps.

II - LA MISE EN ŒUVRE DE LA TERRITORIALISATION

Introduction

Cette mise en œuvre se concrétise au travers de 3 directions d'action principales :

- le renforcement et la réorganisation de notre présence **dans les territoires**, au contact direct de l'utilisateur ;
- des évolutions majeures dans l'organisation de **notre administration** (Projets de service, réorganisations ciblées) ;
- de nouveaux modes de connaissance, de prise en compte et de **collaboration avec les territoires**.

Ces directions d'action sont fortement liées entre elles et complémentaires. Elles prennent tout leur sens par rapport aux axes de progrès du Projet pour le Haut-Rhin et n'auront de portée réelle et d'efficacité que si elles sont conduites dans une stratégie coordonnée, portée par les principaux acteurs concernés :

- les Conseillers Généraux dans le cadre de l'Assemblée Départementale et de leur coopération à l'échelle de chaque Territoire de Vie, en synergie avec les acteurs locaux ;
- les services du siège et ceux présents dans les territoires.

2.1 Une organisation au sein des Territoires de Vie

Les Territoires de Vie, expression de la volonté des Conseillers Généraux, espaces de référence politique pour l'action du Conseil Général, sont aujourd'hui définis, suite aux travaux et concertations menés en particulier par le Groupe de projet "Territorialisation".

2.1.1 Quelle sera leur utilité ?

Cadres souples d'animation et de coordination territoriales des services et des politiques départementales, ils vont permettre au Conseil Général d'être au cœur des territoires et plus proche des Haut-Rhinois.

C'est à cette échelle qu'il sera le mieux à même de :

- coordonner la présence, le regroupement et la mise en réseau de **ses services** et le réseau des partenaires proches, d'organiser les relations de proximité ;
- territorialiser **ses politiques** : le Conseil Général organise la concertation dans le cadre d'une **gouvernance informelle, avec les autres élus du territoire** (EPCI, communes, Pays...) ; il anime et fédère pour dégager des projets structurants partagés, qui pourront être contractualisés, avec les partenaires les mieux à même de les porter et les réaliser.

Le Conseil et le Conseiller Général renforcent ainsi et rendent visible et lisible leur rôle, avec le concours des services et d'animateurs coordinateurs.

Ce que les Territoires de Vie ne seront pas :

Ces périmètres **n'ont pas vocation à devenir de nouveaux territoires administratifs** venant rajouter un niveau supplémentaire.

Ils ne constitueront pas des espaces fermés ou figés. Au contraire, leurs limites peuvent être fluctuantes, pour permettre et **favoriser des coopérations et des projets associant des territoires voisins** et ce, dès lors que ces projets s'inscrivent dans le cadre des politiques départementales.

2.1.2 La définition du périmètre des Territoires de Vie

- une organisation au plus proche de la vie quotidienne des Haut-Rhinois, des territoires vécus, ressentis et identifiés par la population, correspondant ainsi à une certaine communauté de relations ; territoires également définis en fonction des réalités géoéconomiques, actuelles et prospectives.
- le choix d'une échelle intermédiaire entre les niveaux départemental et local. Le Conseil Général, pour mettre en œuvre ses objectifs, a intérêt à se positionner stratégiquement à un niveau intermédiaire (8 à 10 territoires) entre le niveau départemental et le niveau local. En effet, le niveau local (trentaine de cantons, d'EPCI et communes) apparaît trop fractionné pour répondre aux objectifs fixés par le Conseil Général aux Territoires de Vie

En se situant à cette échelle de cohérence intermédiaire, le Conseil Général laisse toute latitude au jeu local quant à la recomposition des EPCI, aux initiatives et coopérations locales, aux groupements à géométrie variable avec lesquels il jugera opportun de contractualiser. Pour faciliter la mise en œuvre de ses politiques, ces périmètres lui permettront de marquer précisément ses lieux de présence dans les territoires.

2.2 Le renforcement de la présence du Conseil Général dans les Territoires de Vie

Ce renforcement varie selon le niveau des lieux de présence présentés sur la carte des Territoires de Vie (cf la carte et son commentaire en annexe au présent document). Il se concrétise par :

2.2.1 La mise en place d'un lieu de présence principal, marqué, bien identifié et lisible du Conseil Général par Territoire de Vie.

Ce lieu prend le plus souvent appui sur des regroupements de services – en particulier de la Solidarité – et /ou sur des équipements du Conseil Général existants, et appelés à évoluer (Centre Départemental d'Histoire des Familles, Antenne du Pôle Archéologique Interdépartemental Rhénan, Centre Sportif Régional d'Alsace...).

Ainsi, dans aucun des cas, notre territorialisation ne conduit à des créations "ex nihilo". Elle renforce parfois ces structures de base par l'intégration opportune d'autres services : unités routières départementales, SAVS, APA...

Les Territoires de Vie se situent ainsi, pour l'essentiel, à l'échelle des SCOT, échelle qui présente plusieurs intérêts :

- **cette échelle est proche des Espaces Solidarité, voisine des Pays et respecte les limites des EPCI,**

- **les SCOT constituent des cadres géographiques** d'observation, de réflexion, de choix prospectifs **d'aménagement et de développement** de projets concertés importants pour l'avenir des territoires (2010),
- **le Conseil Général a par rapport aux SCOT, un rôle à jouer** de recherche de cohérence de l'aménagement du territoire départemental,
- **ces périmètres permettent au Conseil Général d'assurer une certaine cohérence** par rapport à des organisations et projets, relevant de "Bassins de Vie locaux", organisés autour d'une petite ville ou d'un bourg centre, tels que : Dannemarie, Ferrette, Sierentz, Masevaux, Saint-Amarin, Rouffach, Ensisheim, Fessenheim, Neuf-Brisach, Munster, Kaysersberg, Ribeauvillé,
- **de nombreux autres Départements ont fait un choix similaire**, en organisant leur territorialisation en moins d'une dizaine de territoires de référence.

2.2.2 La mise en place dans ces lieux d'un accueil renforcé comprenant :

- une information des usagers sur l'ensemble des missions et actions du Conseil Général avec selon le niveau du lieu de présence :
 - la mise à disposition de brochures et plaquettes d'information,
 - une orientation de la personne vers le service et l'agent compétent que ce soit localement ou au niveau du siège,
 - un premier niveau de traitement de certaines situations (par exemple, information sur les aides au logement, mise à disposition de formulaires de demande de subventions et aide pour les remplir, aide à l'utilisation de bornes interactives pour l'usage de l'e-administration.
- Un accueil social personnalisé, capable d'offrir une orientation efficace à l'utilisateur et dans certains cas un premier traitement de sa situation.

Un groupe de travail prépare des propositions d'organisation de l'accueil adaptées à chaque lieu de présence du Conseil Général. Par ailleurs, ces propositions s'inscrivent pleinement dans le cadre du Projet de service de la Solidarité, qui assure la cohérence globale de ces évolutions. Il en sera de même au plan culturel.

Deux niveaux d'accueil ont d'ores et déjà été identifiés :

- le développement d'un accueil à la fois généraliste et social au sein de la "Maison du Département" à Altkirch qui pourra servir à expérimenter cette nouvelle fonction et le cas échéant à reproduire, en l'adaptant, cette approche sur d'autres sites majeurs (par exemple Saint Louis, Sainte Marie-aux-Mines, Guebwiller...). Elle se concrétisera, à Altkirch, par le recrutement de deux agents spécifiquement formés à ces nouvelles missions.
- une ouverture plus grande de l'accueil au sein des "Espaces Solidarité" sur des questions concernant plus largement les politiques, services et démarches mises en œuvre par le Conseil Général. Un plan de formation pour ces agents sera proposé dès 2008.

2.2.3. Des locaux spécifiques pour de nouvelles fonctions territorialisées :

- un bureau destiné dans le lieu principal de chaque Territoire de Vie, à un **animateur coordinateur**,
- un bureau pour accueillir **des permanences** des services du Conseil Général, localisés au siège,
- une **salle de réunion** à la disposition des Conseillers Généraux et des services présents dans les locaux.

Ces lieux sont positionnés, le plus souvent possible, **sur des sites qui regroupent déjà d'autres services de l'Etat**, des EPCI, des communes, des associations, des Chambres consulaires...(Quartier Plessier à Altkirch, Illzach, Rouffach, St Louis, Thann). Ces choix de localisation limiteront les déplacements des Haut-Rhinois et tendent vers un aménagement équilibré et durable du Haut-Rhin.

Cette proximité contribuera également à favoriser les coopérations partenariales tout en permettant une identification claire du Conseil Général.

2.3 Le point sur la mise en place des Lieux de présence dans les Territoires de Vie

Sundgau

Expérimentation dans un vaste Territoire de Vie rural éloigné du siège du Conseil Général.

- Altkirch
Regroupement majeur d'une dizaine de services du Conseil Général dans le bâtiment central du Quartier Plessier (environ 60 personnes)
Les travaux sont en cours.
Echéance : printemps 2008
- Dannemarie et Ferrette
Antennes légères, mises en réseau avec Altkirch
Echéance : 2008-2009

Couronne Mulhousienne

Dans le cadre de la réflexion en cours sur une organisation d'ensemble cohérente des services du Conseil Général sur la couronne mulhousienne :

- Illzach
Regroupement des services sociaux départementaux dans un bâtiment bien individualisé et identifié, au sein du Pôle des Solidarités "Fil d'Ariane", aux côtés du Centre Socio-Culturel et de la Maison de l'Emploi de la Ville d'Illzach.
Terrain en cours d'acquisition. Le maître d'œuvre est désigné.
Echéance : 2009
- Centre Sportif Régional d'Alsace Mulhouse – Brunstatt
Démarche projet en cours autour de 3 axes : pratique sportive de haut niveau, formation sport et jeunesse, lieu de présence majeur, emblématique du Conseil Général et territorialité de l'organisation de ses services.
Le programmiste a remis 3 hypothèses de travail qui sont en cours d'examen.
Echéance : 2012
- Kingersheim – Wittenheim
Regroupement de 2 CMS.
Autorisation d'acquisition foncière du Conseil Général (C.P. du 13 avril 2007). Terrains en cours d'acquisition.
Echéance : 2010
- Pfastatt – Lutterbach
Regroupement souhaitable des 2 CMS. Recherche active de sites en cours.
- Riedisheim
Regroupement réalisé de 2 CMS dans le bâtiment de la Mairie, dans le cadre d'une réorganisation plus globale.
- Rixheim
Nouveaux locaux à rechercher pour le CMS.

Colmar – Munster – Neuf Brisach

- Colmar
Extension du Siège du Conseil Général : échéance 2013
Relocalisation des Archives et de la Médiathèque : échéance 2014
- Munster
Besoin de trouver un autre bâtiment d'accueil pour l'actuel CMS, rue des Clefs.
Recherche en cours de bâtiments intéressants et bien situés, pouvant se libérer à court/moyen terme (Tribunal, Ecole de Musique, Poste...), susceptibles d'accueillir le CMS.
Echéance : 2012
- Neuf-Brisach
Regroupement souhaitable de 2 CMS pour des problèmes de logement et de conditions de travail.
Projet de "Maisons de services publics" multi-partenaire proposé par le Conseiller Général.
Dimension transfrontalière des problèmes sanitaires et sociaux.
Adaptation nécessaire de l'ambition et du contenu du projet, par rapport aux objectifs et principes de la territorialisation du Conseil Général
Recherche de locaux en cours par le Conseiller Général et la Ville de Neuf-Brisach.
Echéance : 2010-2011.

Guebwiller – Ensisheim – Rouffach

- Guebwiller
Extension – relocalisation du Centre Départemental d'Histoire des Familles (CDHF) qui pourrait devenir le principal lieu de présence du Conseil Général dans ce Territoire de Vie (en réseau avec les antennes-relais d'Ensisheim et de Rouffach).
Rachat en cours, par le Département, des locaux du CMS. Faisabilité du regroupement du Pôle gérontologique et du SAVS sur ce site à l'étude.
Des options majeures seront à préciser.
Echéance souhaitée : 2010
- Ensisheim
Projet d'installation du CMS, actuellement à l'étroit – sur initiative de la commune – au rez-de-chaussée du bâtiment qui accueille l'antenne du Service Interdépartemental d'Archéologie, Place de la Régence.
Décision prise par la Ville d'Ensisheim. Programme à l'étude.
Echéance : 2009-2010
- Rouffach
Regroupement de services locaux à l'initiative de Rouffach, intégrant le CMS et l'antenne-relais du Conseil Général.
Echéance : juin 2007

Thur et Doller

- Thann
Depuis longtemps, le Conseil Général du Haut-Rhin souhaite regrouper les 2 CMS existants sur la Ville de Thann avec le pôle gérontologique.
Le Département est propriétaire des locaux de la gendarmerie, libérés fin 2006 et qui, à priori, pourraient convenir.
Le Conseiller Général a fait connaître l'intérêt de la Communauté de Communes du Pays de Thann pour y localiser son nouveau siège.
Etude de faisabilité en cours.
Echéance : 2011-2012.

- Cernay
Regroupement souhaité par le Conseil Général des 2 CMS.
Absence de proposition foncière à ce jour.
Echéance : 2010-2011
- Masevaux
Nouvelle localisation du CMS en cours de réflexion.
Echéance : 2010-2011
- Saint-Amarin
Projet de regroupement et de relocalisation de services en réflexion.

Saint-Louis Trois Frontières

Urgence du regroupement de 2 CMS, avec possibilité de développements, et localisation d'une antenne relais, avec animateur-coordonateur du Conseil Général.
Site pilote pour animation et coopération avec l'Agglomération Trinationale de Bâle.
Le site proposé par la Ville de Saint-Louis, à la Croisée des Lys, paraît convenir.
Poursuite des contacts avec Saint-Louis.
Echéance : 2011-2012.

Sainte-Marie-aux-Mines - Ribeauvillé

- Sainte-Marie-aux-Mines
Opportunité de regrouper tous les locaux de l'Espace Solidarité, le SAVS et le Pôle Gérontologique sur le site de l'ancien hôpital "Chenal" de Sainte-Marie-aux-Mines (localisation centrale et accessible).
Une première approche technique et financière est en cours.
Echéance : 2011
- Ribeauvillé
Territoire perçu par les élus comme proche de Colmar, et bien desservi par les services du Conseil Général.
Veille active sur les opportunités immobilières.

2.4 Les moyens d'accès à distance du Conseil Général

L'ensemble de ce dispositif territorial est conçu en complémentarité avec d'autres outils et moyens, et en particulier les moyens d'accès à distance du Conseil Général, mis en place dans le cadre de l'E-administration. Ainsi, la refonte et l'enrichissement du site Internet de la Collectivité est sans conteste un axe majeur de progrès dans l'accessibilité de notre collectivité.

III - Des mesures de réorganisation de l'administration départementale au service du projet politique de territorialisation

Nous avons souhaité faire de la territorialisation un élément majeur du Projet pour le Haut-Rhin.

Mieux prendre en compte les caractéristiques et les besoins spécifiques des Territoires de Vie haut-rhinois, renforcer la présence locale du Conseil Général et la coopération avec les acteurs locaux (EPCI...) constituent le socle de cette priorité politique.

Cette volonté induit des choix politiques, mais aussi de nouvelles méthodes de travail de l'administration départementale.

Un diagnostic à visée opérationnelle a été mené fin 2006 par un Cabinet Conseil. Celui-ci a eu pour objectif d'identifier les modes de travail et d'organisation de l'administration départementale au regard des territoires locaux et de repérer les évolutions nécessaires pour les adapter aux nouveaux enjeux liés à la mise en œuvre de la territorialisation.

Quatre axes ont été plus particulièrement examinés :

- L'organisation
 - Quel arbitrage entre délocalisation et centralisation au regard de la proximité à l'utilisateur et de l'efficacité du service au meilleur coût ?
- L'expertise territoriale
 - Quelle capacité à poser une expertise locale ?
- Le partenariat
 - Quel rapport aux partenaires locaux ?
 - Quelle pratique de la construction et de la gestion de projet partagé ?
 - Quelle place pour la contractualisation dans les politiques départementales ?
- La coopération entre services et la coordination interne
- Comment est assurée aujourd'hui la cohérence des politiques départementales sur un même territoire ?

Ce travail a fait l'objet d'un rapport au Président au cours du 1^{er} trimestre 2007.

3.1 Les principales conclusions sont rappelées ci-après.

➤ Conclusions concernant l'organisation des services entre central et local

La délocalisation d'agents au sein des Territoires de Vie est principalement fondée sur la nécessité de proximité au public desservi (ex. les Espaces Solidarité) ou à l'organisation des moyens (ex. les Centres Routiers).

Il ressort toutefois que l'optimisation de la mission plaide dans certains cas pour un regroupement des agents au siège, bien qu'ils interviennent quasi-quotidiennement sur le terrain. En effet, cette organisation, rendue possible par une bonne accessibilité de l'ensemble du département depuis Colmar, favorise la capitalisation et l'échange de pratique, la mutualisation des moyens humains et techniques, au service du meilleur rapport qualité/coût.

Toutefois, la plupart des agents rencontrés adhère à la volonté de renforcer leur présence ponctuelle sur le terrain (permanences...).

Par ailleurs, ils sont également très favorables au développement de lieux de présence du Conseil Général bien identifiés et plus visibles.

➤ Conclusions concernant la prise en compte des territoires et la coopération avec les acteurs locaux autour de projets

Dans un premier temps centré sur les publics (action sociale) ou des objets (collèges, rivières...) et sur l'apport de subventions, principalement d'équipement, le Conseil Général du Haut-Rhin s'est engagé depuis quelques années dans des politiques où l'aménagement du territoire et son développement local devient central.

Ceci s'est concrétisé, d'une part, par l'élaboration de plans et schémas départementaux, déclinés au niveau local et, d'autre part, par le développement de démarches contractuelles (ex. Contrat de développement local, contrat d'agglomération, GERPLAN...).

Pour importantes qu'elles soient, ces démarches globales en direction d'un territoire restent marginales¹ par rapport à l'ensemble des interventions du Conseil Général en direction des collectivités locales.

Un des enjeux de la territorialisation sera de renforcer ces démarches.

➤ **Conclusions concernant les savoir-faire des services pour mettre en œuvre les nouvelles politiques**

Les évolutions qui viennent d'être décrites ont favorisé également le développement de nouvelles méthodes de travail (ex. la gestion de projets complexes) et de nouveaux savoir-faire (ex. diagnostic et expertise d'un territoire...).

Toutefois, ces acquis n'ont pas touché tous les services et tous les agents du CG68. C'est pourquoi, un des enjeux d'évolution réside dans la capacité à partager et mutualiser davantage au sein du CG68 les savoir-faire et la connaissance nécessaire pour mieux intervenir en direction des Territoires de Vie.

➤ **Conclusions concernant la coopération interne et la cohérence de l'action départementale au niveau local**

Coopération interne et cohérence de l'action renvoient à la capacité à travailler de manière transversale.

Il s'agit là d'une des difficultés majeures pour toutes les organisations qui habituellement privilégient le fonctionnement vertical du sommet vers la base, surtout lorsque celui-ci a prouvé son efficacité.

La complexification des projets accompagnant un éclatement des compétences de plus en plus fort entre les différents partenaires publics, associatifs et privés a amené au sein du Conseil Général des habitudes de coopérations entre services.

Toutefois, celles-ci restent partielles et des difficultés demeurent pour réussir à parler d'une seule voix au niveau local.

3.2 Pistes de progrès

Mettre les territoires au cœur de l'action départementale, favoriser la mise en synergie des politiques sectorielles sur les Territoires de Vie, garantir la cohérence des actions et des messages que nous émettons, nécessite la mise en place d'une organisation capable de renforcer et d'accroître la "culture terrain" et l'esprit de transversalité entre nos directions et services, et favoriser la mise en commun et le travail entre services d'une part, et entre les services et les conseillers généraux d'autre part, pour garantir une position locale du Conseil Général cohérente.

3.3 Cette réorganisation reposerait sur trois éléments clés qui pourraient être :

Une Délégation à l'Action Territorialisée : pleinement intégrée au projet d'administration, cette délégation serait le fruit d'une réorganisation partielle de services du siège oeuvrant avec les territoires (services Coordination des Actions Territoriales et Aménagement du Territoire). Son rattachement institutionnel à la Direction Générale – DGA – marquerait l'importance que nous accordons à la transversalité de sa mission.

¹ Moins de 20% de l'aide aux communes et EPCI

Elle serait organisée autour de trois services ressources :

- Le service information territoriale et réseau : pour alimenter en informations les animateurs coordonnateurs et diffuser en retour l'information territoriale dans les services...
- Le service coordination et ressources : pour coordonner l'ensemble des dispositifs d'intervention sur les territoires (guide des aides), suivre le progiciel Progos et la démarche ISO 9001...
- Le service prospective et aménagement : pour élaborer des références départementales d'aménagement, être l'interface de l'Adauhr, conseiller les services, suivre les documents d'aménagement...

Des relais sur les territoires, un animateur- coordonnateur au sein de chaque Territoire de Vie : « Aiguillon et vigilance » du Département aux côtés des Conseillers Généraux locaux.

Rattachés à la Délégation à l'Action Territorialisée, ils pourraient avoir diverses missions, comme:

- aider à garantir une bonne cohérence des politiques et actions du Conseil Général sur un territoire, en mobilisant de façon optimale les moyens du Conseil Général, notamment pour des dossiers complexes concernant différents services.
- favoriser une bonne diffusion de l'information entre les entités du Conseil Général du Haut-Rhin intervenant sur un même territoire.
- assurer une veille territoriale, afin de pouvoir :
 - ♦ faciliter la prise en compte dans les politiques et actions du Conseil Général des caractéristiques des territoires ;
 - ♦ repérer et relayer les besoins « clients », notamment à travers les liens avec les collectivités locales.
- suivre des grands projets transversaux qui concernent les territoires (SCOT, PLHabitat...)
- favoriser la visibilité et lisibilité des politiques et actions du Conseil Général dans les territoires, par :
 - ♦ la mise en réseau et l'animation de réseaux d'acteurs locaux
 - ♦ des démarches d'animation du territoire aux côtés des Conseillers généraux ;
- assurer aux côtés des Conseillers généraux un rôle d'interface avec les partenaires du territoire lorsque le Conseil Général doit parler d'une seule voix
- accompagner les Conseillers généraux dans les démarches de contractualisation entre le Conseil Général et les collectivités locales
- animer le partenariat local proche du CG68 (satellites, agents de développement co-financés par le Conseil Général...) autour des politiques du Conseil Général.
- (...)

Parallèlement, la mise en place d'une Direction du Patrimoine Départemental et du Droit des Sols viendra renforcer nos compétences actuelles dans ce domaine, en intégrant en particulier les compétences de l'actuel Service Aménagement pour la partie droit des sols.

IV - Construire de nouvelles relations avec les territoires

Territorialiser les politiques du Conseil Général, c'est aussi réussir à mieux prendre en compte les réalités locales, les besoins spécifiques des différents Territoires de Vie qui n'ont pas connu la même histoire et qui ont chacun des caractéristiques et des spécificités qui leur sont propres

Aujourd'hui, le Conseil Général intervient déjà massivement en faveur des collectivités locales : l'aide aux communes et EPCI s'élève à environ 60 000 000 € / an.

Ces interventions représentent environ 240 procédures d'aides, en augmentation permanente.

Au delà des effets positifs, ce mode d'intervention actuel a aussi des conséquences plus négatives.

D'une part, il contribue à une dispersion de l'action départementale et donc une moindre visibilité et lisibilité. D'autre part, il engendre des coûts de fonctionnement importants.

Mieux prendre en compte les spécificités et caractéristiques des territoires, en sortant du « guide des aides » systématiques, pour pouvoir concentrer l'apport du Département, dans le respect de ses compétences, là où les enjeux locaux le justifient le plus.

Ceci se concrétise par le développement de démarches négociées, notamment en renforçant la contractualisation entre le Département et les collectivités locales.

En parallèle, il s'agira de toiletter l'aide aux collectivités, en supprimant des aides qui seraient devenues caduques et en déterminant par ailleurs des critères plus équitables et liés au contexte actuel.

Un groupe de travail technique ad hoc a été constitué. Il a pour mission de réaliser un état des lieux, qui identifiera les points forts et les points faibles des dispositifs d'aide actuel. Ce travail est actuellement en cours avec les services, il sera élargi le moment venu aux élus pour définir des orientations.

Groupe de Projet n° 2

"Handicap et Citoyenneté"

Les personnes en situation de handicap expriment depuis de nombreuses années le souhait de vivre dans une société mieux organisée pour accueillir et accepter la différence.

Pour relever ce défi, la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a pris un nombre considérable de mesures nouvelles destinées à faciliter l'accès au cadre bâti, à l'emploi, à la scolarité et à la vie citoyenne en générale.

L'objectif est d'installer de manière durable au sein des services du Conseil Général un réflexe simple : chacun de nous dans son secteur d'activité doit prendre en considération la situation des personnes handicapées lors de toute décision concernant l'ensemble des citoyens.

Pour amorcer la dynamique, plusieurs actions concrètes ont été réalisées :

1. Un engagement solennel

Adoption par l'Assemblée Départementale le 20 octobre 2006 d'une charte « Handicap et Citoyenneté » engageant le Conseil Général à promouvoir la participation pleine et entière des personnes en situation de handicap à la vie sociale.

2. Des actions de sensibilisation pour changer le regard sur le handicap

À l'occasion du Forum des Métiers les 30 et 31 mars 2007, le métier d'instructrice en locomotion et en activité de la vie journalière et d'interprète en langue des signes ont fait l'objet d'une présentation permettant de sensibiliser les visiteurs aux difficultés rencontrées par :

- les non voyants : proposition d'effectuer un parcours sensoriel les yeux bandés,
- les personnes sourdes : présentation d'une saynète illustrant avec humour les difficultés de communication en milieu professionnel.

Par ailleurs, toutes les conférences étaient traduites en langue des signes.

3. L'emploi des personnes handicapées dans la collectivité : recherche d'une méthodologie appropriée de recrutement

Partant du constat que le recrutement et l'accueil de personnes handicapées au sein de la collectivité par les procédures habituelles n'étaient pas forcément adaptés, il a été convenu de définir une procédure spécifique.

Cette procédure est en cours de définition à partir d'une situation concrète de recrutement d'une personne en situation de handicap dans un service.

À partir de cette expérience pourront être définies les adaptations qu'il est nécessaire de prévoir aux différentes étapes du recrutement : analyse des CV, définition de la fiche de poste et de sa compatibilité avec la nature de la déficience, premiers entretiens, jury, préparation des aménagements du poste de travail, etc....

Par ailleurs, une première collaboration a été initiée entre un collège et un établissement spécialisé pour l'accueil en stage d'une jeune personne en situation de handicap.

4. Accessibilité aux bâtiments publics : vers l'élaboration d'un référentiel

Projet de création d'un abécédaire des recommandations architecturales à l'attention des maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage des bâtiments publics. Ce guide pourra utilement intégrer les enseignements recueillis lors des travaux de réhabilitation et de mise en accessibilité des locaux de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, 48A avenue de la République à COLMAR.

5. Accessibilité des collèges publics : état des lieux de l'offre et de la demande

Comme l'ensemble des collèges ne pourra être rendu accessible dans un délai rapproché, il a été décidé de réaliser un état des lieux quantifiant, pour les deux prochaines rentrées scolaires 2007 et 2008, le nombre d'élèves handicapés actuellement scolarisés dans les écoles primaires et qui rejoindront le collège de leur secteur. Ce travail a permis d'identifier les éventuels points de difficulté en termes d'accès à un collège d'un jeune sortant de l'école primaire.

6. Label argent du site internet du Conseil Général

Le nouveau site internet du Conseil Général respecte les recommandations du label de qualité « accessiweb » qui se décline en trois niveaux : bronze (bon niveau), argent (très bon niveau) et or (excellent niveau). Le site du Conseil Général est certifié au niveau argent, ce qui signifie qu'en plus des recommandations essentielles d'accessibilité, le site respecte des recommandations facilitant la navigation.

7. Politique d'aide spécifique à l'acquisition d'un dispositif de mise à l'eau dans les piscines publiques

Pour l'instant, ce programme va permettre d'équiper 13 sites (sur 30 piscines publiques) dans les prochaines années : 5 en 2007, 4 en 2008 et 4 en 2009 et au-delà. Les délais importants liés à la réalisation de ce programme s'expliquent souvent par des contraintes d'ordre technique liées à l'installation de ces appareillages.

Groupe de Projet n° 3

"Patrimoine départemental"

Les travaux du Groupe de projet Patrimoine ont abouti à un ensemble de décisions, approuvées par l'Assemblée Départementale, entrées aujourd'hui dans leur phase d'exécution.

Ainsi, lors de ses premières rencontres, le Groupe de projet avait travaillé sur la **localisation des sites départementaux colmariens**. Il a proposé d'une part, le regroupement d'un maximum de services à l'Hôtel du Département et d'autre part, la création d'une réserve foncière au Sud Ouest de Colmar. Après approbation par l'Assemblée, des actes ont été signés fin novembre 2006, portant transfert de propriété au profit du Département d'une partie du terrain d'assiette de la future extension du siège de notre collectivité (70 ares). Des négociations avec la Ville de Colmar devraient prochainement aboutir à un échange portant sur une superficie de 30 ares. Le restant, représentant également 30 ares, fera l'objet d'une expropriation dans le cadre de la déclaration d'utilité publique dont le début de la procédure est programmé pour l'automne 2007. Concernant la création de la réserve foncière au Sud Ouest de Colmar, la déclaration d'utilité publique sera lancée au courant du dernier trimestre 2007.

Le groupe a engagé la même réflexion concernant les **sites départementaux mulhousiens**. Après réalisation en interne d'un premier état des lieux portant sur l'ensemble des sites de l'agglomération occupés par le Conseil Général, une étude de faisabilité a été sollicitée auprès d'un cabinet conseil concernant la mise en oeuvre d'une plateforme dynamique de services publics sur le site du Centre Sportif Régional Alsace.

Le Groupe de projet avait également réfléchi à la **territorialisation de la Direction des Routes et des Transports**, et participé à l'**organisation du nouveau service routier départemental** dans le cadre de l'Acte II de la Décentralisation. Le transfert des anciens services de la DDE a été entériné par la signature d'une convention entre l'Etat et le Département du Haut-Rhin, en date du 29 décembre 2006. Depuis, l'opération se poursuit par l'organisation du regroupement de centres routiers et d'unités territoriales sur l'ancien carreau minier de BERRWILLER, au droit de la RD 83, destiné à accueillir le Parc d'Intervention Matériel actuellement à MULHOUSE, ainsi que les centres routiers de SOULTZ et d'UFFHOLTZ et l'unité routière de MASEVAUX. L'emprise du site a été acquise par acte du 24 novembre 2006, la construction devrait s'achever vers 2010-2011. Le centre routier d'ALTKIRCH sera construit à proximité immédiate de la future « Maison du Département » quartier Plessier à ALTKIRCH, sur un terrain dont l'acquisition, en cours, devrait se concrétiser avant la fin de l'exercice 2007. Enfin, le centre routier de VOLGELSHEIM fera l'objet d'une extension après acquisition très prochaine de l'emprise nécessaire auprès de l'Etat – service de la Navigation.

L'une des rencontres du Groupe de projet Patrimoine avait pour objet d'examiner la **problématique générale concernant les propriétés départementales affectées à la Gendarmerie Nationale**. L'analyse de ce dossier a abouti à la proposition de transférer l'ensemble des casernes par bail emphytéotique pour une durée minimale de 50 ans, moyennant un loyer capitalisé, versé en une seule fois dans le mois suivant la conclusion du bail. Après accord de l'Assemblée en date du 15 décembre 2006, un dossier de consultation a été publié en date du 3 mai 2007.

L'Acte II de la Décentralisation a instauré le principe du **transfert en pleine propriété et à titre gratuit au profit du Département des biens immobiliers des collèges mis à disposition**. Le Groupe de projet Patrimoine a examiné les conditions de ces transferts, entérinées par une délibération de la Commission Permanente en date du 19 janvier 2007. Les premiers collèges concernés sont ceux de KINGERSHEIM, dont l'acte administratif de transfert sera signé prochainement, et de HABSHEIM.

Enfin, le Groupe de projet Patrimoine a proposé la **mise en œuvre d'un outil de suivi et d'évaluation des biens départementaux** qui permette véritablement une gestion prévisionnelle, active et précise de ce patrimoine. A cet effet, un chef de projet chargé de l'informatisation du patrimoine départemental est intervenu au 1^{er} juin 2007. Dans le cadre de la conception de cet outil, à mener en coordination avec tous les services intervenant sur le patrimoine, nul doute que de nouvelles problématiques émergeront, qui viendront nourrir la réflexion du Groupe de projet Patrimoine.

Groupe de projet n° 4 "Habitat et Solidarités Territoriales"

Les actions réalisées :

- la signature du **protocole de partenariat sur l'habitat** entre le **Département et la Caisse des Dépôts** qui s'engagent à sécuriser le financement de logements aidés,
- la signature des **conventions de délégation de compétence logement** (Etat-ANAH) pour la mise en œuvre de la politique de l'habitat. Cette délégation avec effet au 1^{er} janvier 2006 donne compétence au Département pour décider de l'attribution des aides publiques à la pierre,
- la mise en place de la **Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat** (CLAH) dans le cadre de la convention de délégation de compétence,
- la **prise de part, sous forme d'actions, dans les SA HLM** qui interviennent dans le département, permettant ainsi au Conseil Général d'être présent dans les instances de décision,
- la **création du Service Habitat et Solidarités Territoriales** en remplacement de l'ancienne Mission Logement,
- l'adoption en DM1 le 23 juin 2006 de la **Politique Départementale de l'Habitat** suite aux travaux du Groupe de projet Habitat et Solidarités Territoriales,
- la « **Journée Habitat du Conseil Général** », organisée avec la collaboration de l'Association des Maires du Haut-Rhin, le samedi 18 novembre 2006,
- la **création de deux Programmes d'Intérêt Général (PIG)** à partir du 1^{er} janvier 2007 : l'un pour la lutte contre l'habitat indigne, l'autre pour la production de logements à loyers maîtrisés dans le parc de logements privés,
- **une nouvelle Convention avec l'ANAH** est rédigée par laquelle le Département reprend à son compte l'instruction et le paiement des dossiers ANAH au 1^{er} janvier 2007,
- conclusion avec les bailleurs sociaux de 14 contrats pour le **développement de l'offre locative** le 10 avril 2007
- **actions de communication** diverses sur la politique départementale de l'habitat : bailleurs sociaux, secrétaires de mairie, réseau des acteurs de l'intercommunalité...
- la signature (juillet 2007) de la **convention de partenariat pour l'investissement** dans le domaine du logement entre le **Département et la CAMSA pour l'année 2007**

Les actions engagées :

- **la conduite d'un projet de territoire : l'élaboration du Plan Départemental de l'Habitat**

Ce Plan devra mettre en cohérence les politiques de l'habitat sur l'ensemble du territoire départemental avec les orientations des Programmes locaux de l'Habitat, des SCOT ainsi que les besoins définis par le PDALPD (Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées)

L'objectif est la mise en place d'une politique de l'habitat adaptée, au plus près des enjeux et des besoins identifiés dans les 15 zones d'observation du département. La connaissance des besoins en logements est appréhendée de concert avec les élus des collectivités et en utilisant les données et diagnostics territoriaux livrés par l'Observatoire de l'Habitat (ODH) et l'ADAUHR. Un Comité de Pilotage spécifique a été créé pour analyser les éléments du diagnostic départemental qui seront établis vers la fin de l'année 2007.

- **l'animation, confiée à l'OPAC Départemental Habitats de Haute Alsace (HHA), d'une démarche visant à permettre aux personnes à mobilité réduite de disposer d'un logement adapté dans le parc public.**

L'objectif est d'aboutir à la mise en réseau des demandes de logements aidés accessibles et d'activer un système d'information mutuelle entre bailleurs et services sociaux dans le cadre de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

- **le lancement (appel à projets juillet 2007) de l'opération expérimentale portant sur des formes innovantes d'extensions communales. Elle a pour ambition d'inciter à la réalisation de projets qui pourraient être demain des références pour les nouveaux logements et nouveaux quartiers dans notre département.**

Les actions programmées :

- la reconduction pour le **logement des plus défavorisés** (PST Départemental) période 2008 – 2011 sous forme de Programme d'Intérêt Général (PIG)
- ajustement de l'intervention du **PACT du Haut-Rhin** au titre des prêts sur crédits du Conseil Général au regard de la nouvelle politique départementale de l'habitat.
- « **Journée Habitat du Conseil Général** » organisée avec la collaboration de l'Association des Maires du Haut-Rhin le 17 novembre 2007.

Groupe de projet n° 5

"Système d'Informations Géographiques"

Le Groupe de projet SIG est chargé de **définir le contenu et les contours du SIG départemental** pour d'une part, le **généraliser à l'ensemble des actions du Département** et en faire un **outil de communication et d'aide à la décision** au service des élus, et d'autre part, pour **l'étendre aux intercommunalités et à tous les partenaires** du Département qui souhaiteraient s'associer à la démarche.

Dans ce but, **deux axes sont en cours de développement** :

- **Le premier concerne la mise en ligne du SIG départemental (InfoGéo68).** Cette mise en ligne, effective depuis le 15 mai, fournit un accès à **tout citoyen haut-rhinois** aux données publiques du Conseil Général via l'Internet. Cet accès grand public, en complément du site du Conseil Général, est un outil de connaissance de nos actions, une vitrine du dynamisme de notre institution dans les domaines de pointe, et un vecteur de renseignements utiles à la population. Demain l'outil de mise en ligne nous permettra également d'offrir des services à distance aux **Intercommunalités**. Actuellement, 300 couches de données et 98 cartes interactives sont disponibles sur le site.
- **Le second comprend l'organisation du SIG du territoire départemental**, le Conseil Général jouant **le rôle d'animateur, de fédérateur et de diffuseur de l'information géographique dans les territoires**. Notre prestataire de services et de conseil vient d'interroger toutes nos directions et/ou services, toutes les Communautés de Communes et l'ensemble de nos partenaires sur leurs besoins et souhaits afin de dégager des schémas organisationnels de ce que pourrait être le SIG fédérateur du Département dans le futur. Trois propositions d'organisation et de développement du SIG68 comportant un appui plus ou moins marqué à nos partenaires vont être examinées en détail et chiffrées afin de permettre à notre assemblée de choisir l'une d'entre-elles pour la fin 2007.

Notre Agence départementale d'Aménagement et d'Urbanisme, l'Adauhr, est étroitement associée à la réflexion, au suivi et à la mise en œuvre de ces deux axes de travail : elle sera chargée par le Conseil Général de l'administration d'InfoGéo68 à partir de septembre et elle assure à nos côtés le co-pilotage de la mission de définition du SIG départemental.

Enfin, le Département, associé au partenariat régional CIGAL (Coopération pour l'Information Géographique en Alsace) ou seul, **poursuit l'acquisition des données de base nécessaires à un référentiel géographique commun à tous les acteurs**.

Toutes ces données sont acquises avec des droits d'usage nous permettant de les mettre à disposition gratuitement de tous nos partenaires, ce qui est aussi une particularité locale.

Nous sommes ainsi en cours d'acquisition d'une nouvelle orthophotographie, avec des prises de vue de 2007, qui sera plus précise que l'ancienne, notamment sur les grandes aires urbaines, d'un plan cadastral à l'échelle départementale ainsi que de levés topographiques laser aéroportés.

Groupe de Projet n° 6

"Sites majeurs d'accueil des activités"

Les réunions entamées depuis 2005 du Groupe de projet ont permis de mettre en évidence les enjeux majeurs et de fixer trois objectifs prioritaires :

- la mise en place d'une offre qualifiée de sites d'accueil d'activités assurant la compétitivité du Haut-Rhin dans la concurrence internationale ;
- une couverture spatiale équilibrée de l'offre de sites d'accueil d'activités répondant à une politique départementale d'aménagement du territoire ;
- la prise en compte de l'objectif de qualité des services rendus.

L'analyse des implantations d'entreprises depuis 10 ans, de leurs demandes actuelles et une réflexion prospective ont conduit le groupe à émettre plusieurs propositions :

- nécessité de disposer de sites logistiques majeurs dédiés au pôle automobile ;
- créer des zones modulaires multi activités d'accueil pour les PME/PMI ;
- proposer une offre immobilière modulaire et évolutive par portage public ;
- proposer un site majeur dédié au transport et à la logistique multimodaux.

Ainsi, le groupe projet a centré ses travaux sur une sélection plus fine des futures zones en fonction de leur spécialisation potentielle, un examen des conséquences des zonages et une hiérarchisation des grands sites.

Ce travail a débouché dans le cadre du **Plan de Revitalisation Economique (P.R.E.)**, sur une sélection des sites d'activités majeurs. Les zones identifiées dans le cadre d'un dossier présenté auprès de la DIACT au printemps 2006 doivent permettre d'apporter une réponse à des dossiers structurants en matière d'aménagement de zones d'activités, il s'agit des sites suivants :

- NAMBSHEIM, HEITEREN, BALGAU, GEISWASSER ;
- Gare Ouest, Technoparc (Trois Frontières) ;
- Carreau Marie-Louise à STAFFELFELDEN ;
- Carreau Amélie à WITTELSHEIM ;
- ENSISHEIM-RÉGUISHHEIM (extension) ;
- GUEBWILLER-ISSENHEIM-SOULTZ (extension) ;
- ASPACH-LE-HAUT (VIEUX-THANN) ;
- Pont d'Aspach ;
- Biopôle-Ricoh à COLMAR

Ces sites présentent les avantages de bénéficier d'une maîtrise publique immédiate ou aisée, d'être compatibles par rapport aux documents d'urbanisme et opérationnels à court terme, de bénéficier d'une desserte de très bon niveau (route, fer, haut-débit,...) et de présenter un potentiel de développement important.

Une négociation a été engagée avec l'Etat pour prévoir des financements dans le Cadre du **Contrat de Projets** qui a été signé début 2007 et qui prévoit **sur la période 2007/2013** un volume de financement de 4 M € de la part de l'Etat sur les zones précitées. Par ailleurs une **convention d'objectifs signée avec la Région** le 14 décembre 2006, pour la revitalisation économique du Haut-Rhin prévoit explicitement un appui significatif, pour soutenir les travaux de raccordement au réseau haut-débit d'au moins dix zones d'activités. Le Conseil Régional mobilisera une dotation de 2 M€.

Entre décembre 2006 et février 2007, les maîtres d'ouvrage possibles de ces opérations ont été rencontrés pour affiner leurs intentions et confirmer leur volonté de s'inscrire dans le cadre du P.R.E. L'année 2007 doit permettre d'engager les premières réalisations et de connaître les calendriers de réalisation (études pré-opérationnelles, travaux d'aménagement et de viabilité).

Dans un cadre plus général, une réunion technique s'est déroulée en mars 2007, préfigurant une prochaine rencontre du groupe projet. Ainsi, le CAHR et l'ADAUHR ont été sollicités afin d'enrichir les réflexions en vue d'une rénovation de ses politiques d'intervention.

Les priorités suivantes se dégagent et il conviendra de les affiner ensuite :

- Priorité 1 : Activer la mise en œuvre des zones d'intérêt départemental prévues dans le cadre du Plan de Revitalisation du Haut-Rhin (voir éléments ci-dessus),
- Priorité 2 : Renforcer l'expertise du Conseil Général dans la définition des zones territoriales,
- Priorité 3 : Concrétiser une politique en faveur des Zones d'Intérêt Départemental.

Groupe de Projet n° 7

"Coopération transfrontalière"

OBJECTIFS

Les travaux engagés en matière de coopération transfrontalière par le Groupe de projet n°7 ont pour but de répondre aux objectifs suivants :

- définir une stratégie globale pour l'action départementale dans un contexte en pleine mutation conjuguant les enjeux internationaux, régionaux, départementaux et locaux,
- impulser une nouvelle dynamique au sein des politiques départementales pour passer d'une logique de guichet à une logique de projet,
- aboutir à une sélection de domaines et de projets transfrontaliers porteurs, afin de cibler au mieux les interventions départementales et d'aboutir à une politique clairement identifiable, concertée et partagée avec toutes les parties prenantes, qui devra s'inscrire dans un processus plus vaste de synergie interactive, qui pourra être celui visant à créer une région métropolitaine européenne.

ENJEUX

Il s'agit avant tout de rendre visible à l'échelle mondiale cet espace rhénan supérieur, non comme la simple addition, la simple juxtaposition artificielle de plusieurs régions et agglomérations, mais comme un tout en le dotant d'un certain nombre de fonctionnalités métropolitaines à la mesure d'un espace de 6 millions d'habitants :

- en exploitant au mieux la valeur ajoutée du multiculturalisme/interculturalisme afin de promouvoir l'extraordinaire plus-value de cette diversité,
- en tirant parti de ce multiculturalisme de fait pour développer la créativité des outils de recherche et développement, de transfert de technologie, des outils de formation, des entreprises, des outils de production culturelle,
- en valorisant le potentiel d'innovations inscrit dans le réseau d'agglomérations qui structure le Rhin Supérieur de Bâle à Karlsruhe,
- en enrichissant les partenariats publics/privés du bassin rhénan par une dimension transfrontalière,
- en proposant des services publics et privés à la hauteur de cet espace,
- en gérant en commun notre patrimoine naturel et culturel,
- en s'engageant sur une politique de développement durable transfrontalière régionale.

Ces enjeux se déclinent à deux échelles temporelles :

- le court terme, pour lequel la priorité touche plus particulièrement les projets d'aménagement, de transports, de développement économique, d'emploi et d'environnement pour accroître le potentiel de séduction économique et résidentiel de l'espace rhénan,
- le moyen/long terme pour lequel la priorité concerne l'adaptation de la jeunesse de la région métropolitaine aux enjeux d'une région multiculturelle : éducation, formation, culture, identité partagée,

Elles se rejoignent autour de plusieurs priorités communes :

- la formation, la recherche, l'innovation,
- la capacité de communiquer entre acteurs de quelque nature qu'ils soient, ce qui implique le développement du multilinguisme,
- la capacité d'animer un territoire sur une base urbaine réticulée, ce qui implique de la même façon une information, une communication, base de toute action concertée et cohérente.

IMPLICATIONS POUR LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

En conséquence, la politique départementale en matière de coopération transfrontalière devra cibler quelques domaines d'actions prioritaires qui pourront être la recherche et développement, la mise en place de réseaux économiques transnationaux type Cluster, la valorisation du patrimoine culturel, le soutien accru à un aménagement concerté bi- ou trinational d'espaces particulièrement concernés (périphérie de Bâle, Hartmannswillerkopf, bande rhénane) en matière environnementale, urbanistique et architecturale, d'infrastructures structurantes, de transports en commun, un engagement fort en faveur de tous les projets bi ou multiculturels, et bien sûr d'un enseignement bi ou trilingue dont le maintien et le renforcement est d'une importance capitale pour l'avenir économique de notre région.

En interne, il s'agira également :

- d'améliorer la gouvernance interne au Conseil Général pour tous les projets transfrontaliers en :
 - introduisant la problématique transfrontalière dans les politiques contractuelles du Conseil Général
 - prenant en compte les interactions transfrontalières dans la planification de certaines politiques sectorielles et notamment ce qui concerne les projets de développement des infrastructures de transports et de déplacements (les lignes à grande vitesse (TGV), le plan de développement et de modernisation d'itinéraire (PDMI)...)
 - intégrant le critère du bilinguisme (dans la mesure du possible) dans les recrutements
 - favorisant toutes les formes d'échange
 - intégrant plus le transfrontalier dans les critères d'aides
 - encourageant la formation sur les systèmes administratifs des pays voisins et les échanges d'expériences
 - instaurant un CODIR coopération transfrontalière + Europe
 - affichant des objectifs en matière d'aides européennes (fonds qui pourraient venir abonder de manière significative les politiques départementales)
 - faisant valoir le transfrontalier et les politiques communautaires dans les politiques contractuelles
 - faisant largement connaître cette volonté politique
- de disposer dans chaque service d'un référent « transfrontalier » en mesure de solliciter une antenne aide technique.
- de participer à l'organisation de la gouvernance générale du projet métropolitain du Rhin Supérieur

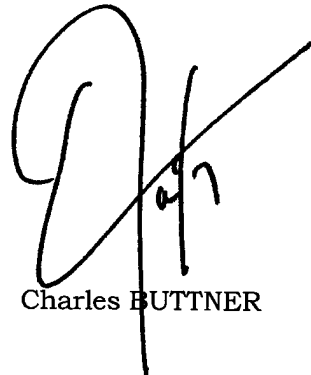
L'ensemble des mesures devra être quantifiable et mesurable afin de pouvoir développer une véritable dynamique de projet, un suivi et une évaluation.

CONCLUSION

En conclusion, je vous propose :

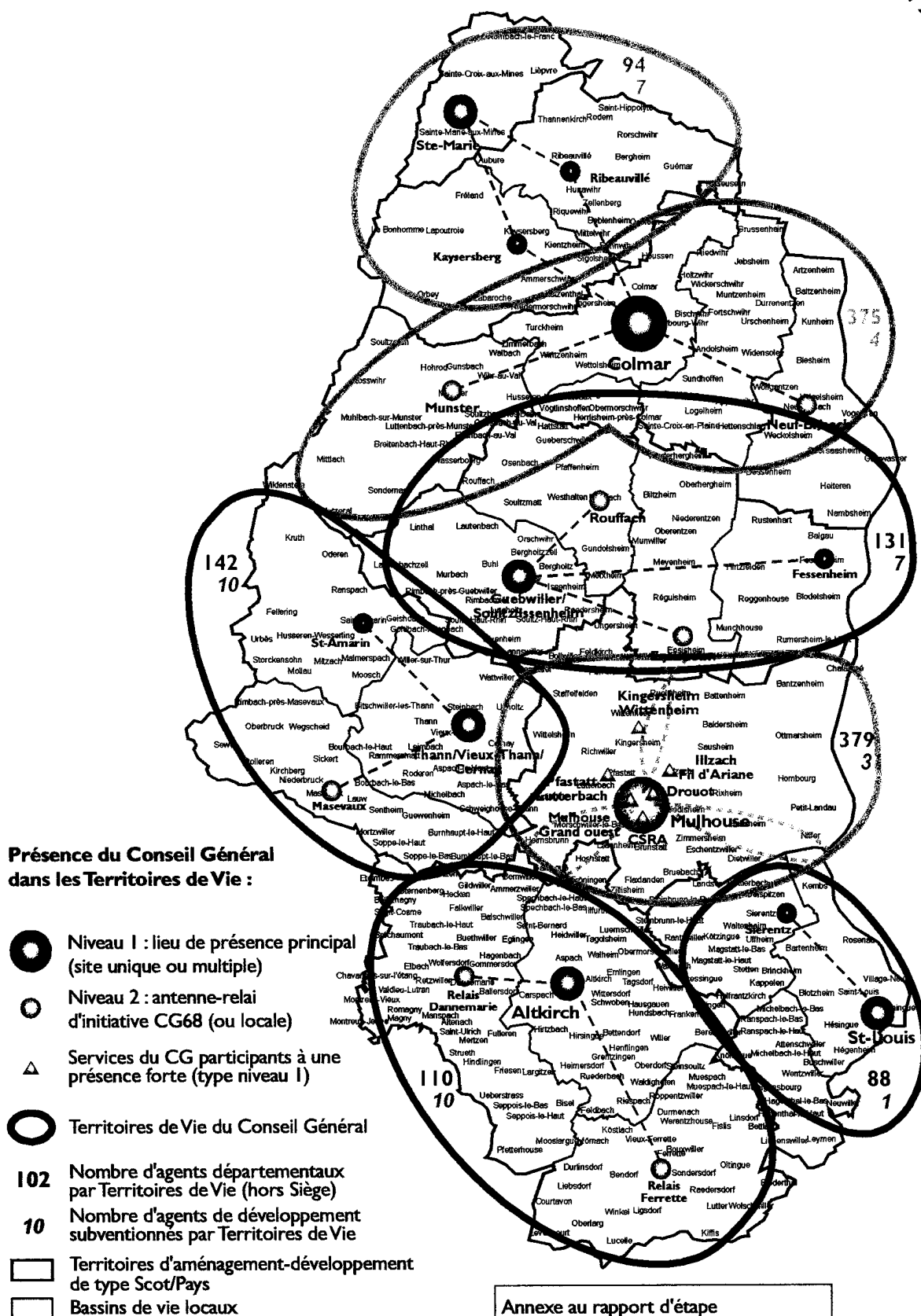
- de prendre acte des travaux et propositions d'actions ainsi engagés dans le cadre de la démarche de Projet pour le Haut-Rhin ;
- de retenir la carte proposée en ce qui concerne les Territoires de Vie ;
- d'approuver les orientations et les objectifs retenus et précisés par les différents Groupes de projet ;
- de me donner mandat pour poursuivre les réflexions et les démarches de mise en œuvre des actions proposées dans ce rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Annexes



RENFORCEMENT ET/OU REORGANISATION DE LA PRESENCE DU CONSEIL GENERAL DANS LES TERRITOIRES

Commentaire de la carte de synthèse des Territoires de Vie

Deux niveaux principaux de présence du Conseil Général sont proposés dans le cadre d'une architecture d'ensemble qui fonctionne en réseau :

- - **Niveau 1 : Lieu de présence principal** du Conseil Général **au sein d'un Territoire de Vie**, en appui sur une **grande ville** ou sur une **ville moyenne** (ou qui tient ce rôle dans le réseau urbain) :
 - **Colmar**, siège du Conseil Général, appelé à être renforcé ; 352 agents hors siège, et réorganisations dans des quartiers ; **(avec deux antennes relais, à Neuf-Brisach et Munster)**.
 - **région mulhousienne**, expérimentations en cours sur **plusieurs types de sites**, répartis en trois secteurs, proches des Espaces Solidarité ; 396 agents du Conseil Général à l'échelle du Territoire de Vie ; **réflexion en cours sur une organisation d'ensemble cohérente**.
 - **le Sundgau**, avec la « Maison du Département » à **Altkirch** ; expérimentation d'un regroupement multi services du Conseil Général, au cœur d'un vaste territoire rural, éloigné du siège. **(Avec deux antennes relais à Dannemarie et Ferrette)**.
 - **Saint-Louis** (avec une antenne relais).
 - **Thann – Vieux Thann – Cernay** (avec deux antennes relais).
 - **Guebwiller – Soultz – Issenheim** (avec deux antennes relais).
 - **Sainte-Marie-aux-Mines**, compte tenu de sa situation excentrée. Ribeauvillé et Kaysersberg animant quant à eux des bassins de vie proches du Siège du Conseil Général.

A ce niveau 1, outre les fonctions généralistes d'accueil, information, relais (avec des permanences), il est proposé de **positionner un animateur coordonnateur**, soit exerçant ses fonctions sur place, soit à temps partagé entre le Siège et le Territoire de Vie.

Ce maillage principal est relayé, au niveau des bassins de vie locaux, par des antennes relais du Conseil Général.

- - **Niveau 2 : antennes relais d'initiative** du Conseil Général (ou locale), avec **deux catégories** :

- • **projets portés à ce jour par des Conseillers Généraux**, en appui le plus souvent sur des regroupements et/ou réorganisations de services de la Solidarité (Ensisheim, Rouffach, Munster, Neuf-Brisach, Dannemarie, Ferrette).

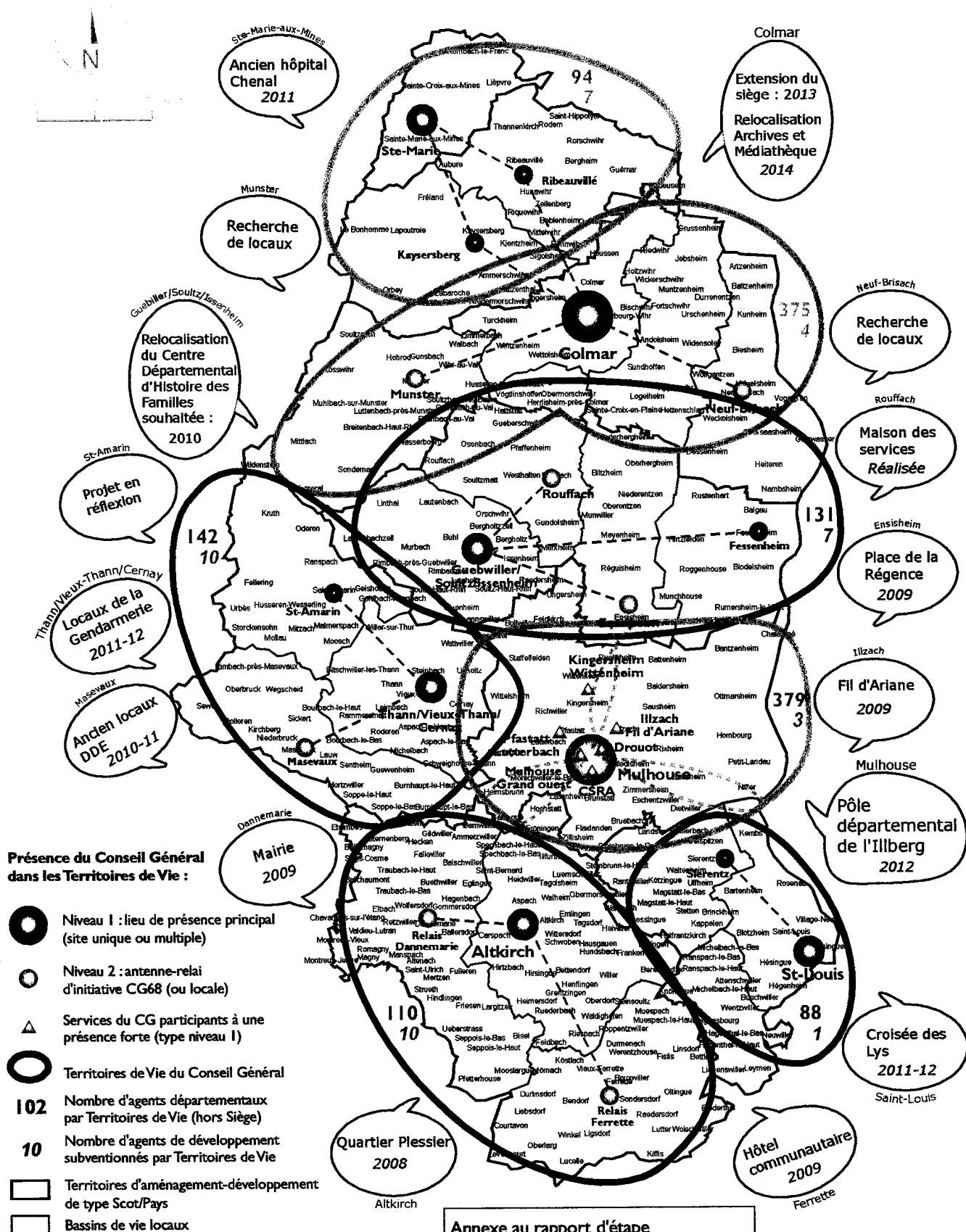
A ce niveau, il est proposé au minimum un renforcement de l'accueil de l'utilisateur, de son information, une orientation vers le service et l'agent compétent avec, le cas échéant, d'autres fonctions généralistes (permanences...).

- • **Petites villes** ou bourgs centre (en vert sur la carte) animant un « bassin de vie local » pour lequel un projet n'a pas (encore) été formulé pour des raisons d'ordre divers : Fessenheim, Kaysersberg, Masevaux, Ribeauvillé, Saint Amarin, Sierentz. Compte tenu du rôle d'animation locale que remplissent ces bourgs ou petites villes, il conviendra de préciser le niveau de service « généraliste » que le Conseil Général pourrait apporter en particulier à partir des services du Conseil Général présents dans ces territoires (Solidarité, Unités routières ; à voir avec les Conseillers Généraux concernés).

Territoires de Vie - 2007

Département du Haut-Rhin

Etat des réflexions/actions en cours



Sources : CG68 - ADAUHR - BD Topo Pays © IGN France 2002
Elaboration: CG68/CS - ADAUHR/DE/PW - Juin 2007
Réalisation graphique: ADAUHR/PW/NW - Juin 2007

Conseil Général
Haut-Rhin